



RAPPORT D'ACTIVITES

MAI 2012 - MAI 2013

1. Introduction

Cette année les entretiens des visiteurs de prison avec les détenus ont souvent suivi les questions d'actualité ressenties et exprimées de manière forte en prison.

L'atmosphère irrespirable dans les maisons d'arrêt, due particulièrement à la surpopulation, a canalisé beaucoup de difficultés vécues en prison par les détenus et aussi le personnel pénitentiaire. Elle a suscité bien des questions, des découragements, des attitudes agressives de la part des détenus. Les visiteurs bénévoles en ont été témoins. C'est à tous ces questionnements que les visiteurs ont du faire face. Comment écouter, accompagner, ce qui -leurs semble également trop souvent incompréhensible ?

En relevant quelques thèmes mis en évidence par la presse vous aurez une petite idée de ce que les visiteurs ont entendu. En effet, ce qui est révélé dans la presse ou les médias est vécu en concentré en prison. Par exemple, nous pouvons relever quelques titres au hasard :

« En détention préventive combien sont concernés ? - Grève en prison les agents n'en peuvent plus - La sécurité, une priorité absolue - Les victimes et leurs droits - En prison, non non rien n'a changé ! - Courtes peines en prison, gros problème; un condamné sur deux retourne en prison - Les nouvelles prisons, un scénario catastrophe - Arrêt Salduz, un espoir - Prison : terminus social ? - Le tribunal d'application des peines, mode d'emploi; Michèle Martin sort; Efficace la justice ? On n'en sait rien ! - Les détenus risquent jusqu'à dix-huit jours de cachot - Des détenus internés pourraient réclamer 1,5 million d'euros à la justice - La prison déshumanise -»

L'information en prison circule à grande vitesse, mais la concrétisation de ces informations les détenus la connaissent bien, ils en vivent ! Le temps d'humanité consacré cette année par les visiteurs pour reconnaître ces hommes et ces femmes en prison dans leur dignité fut largement occupé par les ressentis des détenus nourris par cette actualité.

2. Les Statuts

L'Association de Visiteurs Francophones de Prison de Belgique est une association sans but lucratif constituée le 26 avril 2010 (dont les statuts ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de Bruxelles le 31 mai 2010).

-Les membres du Conseil d'Administration sont :

BAGGEN André : visiteur à Lantin

BERNARD Maurice : visiteur à Andenne

BOSTEM-MASSIN Anne-Marie : visiteuse à Lantin

CAPRON Claire : visiteuse à Forest-Berkendael et Saint-Gilles

d'ANSEMBOURG Hubert : visiteur à Forest-Berkendael et Saint-Gilles

HENRY de FRAHAN Eliane : visiteuse à Namur

LOTTIN Hervé : visiteur à Mons

PIRARD Edith : visiteuse à Forest-Berkendael et Saint-Gilles

POURVEUR Solange : secrétaire

VAN BOSSCHE Paul : visiteur à Verviers

VANDEN BOSSCHE Jean-Pierre : visiteur à Forest-Berkendael et Saint-Gilles

WATELET- CARTON de WIART Geneviève : visiteuse à Lantin et Paifve

-Les membres du Bureau sont :

Présidente : CAPRON Claire

Vice-présidents : WATELET-CARTON de WIART Geneviève

VANDEN BOSSCHE Jean-Pierre

Secrétaire : POURVEUR Solange

Trésorier : d'ANSEMBOURG Hubert

- L'association a pour objet, selon l'article 3 de ses statuts :

- * d'aider ses membres à progresser en tant que visiteurs dans l'écoute et l'accompagnement des détenus;
- * de partager leur expérience d'aide sociale et psychologique apportée aux détenus et à leur famille;
- * de faciliter une démarche citoyenne et volontaire en vue de faire connaître la réalité de la vie carcérale auprès de la population;
- * de favoriser la reconnaissance d'un statut officiel de visiteur bénévole;
- * d'établir des liens avec les autres associations belges et européennes de visiteurs de prison;
- * de favoriser la collaboration avec les autres intervenants.

L'ASSOCIATION se compose:

- **Des membres effectifs**, visiteurs attachés à différentes prisons francophones du pays.

La cotisation minimum annuelle est 10 €.

Ils ont une voix délibérative et sont 39 à la date 31 décembre 2012.

- **Des membres adhérents**, sympathisants avec voix consultative et cotisation facultative. Ils sont au nombre de 44 au 31 décembre 2012.

Les cotisations actuelles courent jusque fin 2012.

Le renouvellement des cotisations pour 2013 est lancé.

3. La journée annuelle de partage

La journée de formation et de partage des visiteurs s'est tenue le samedi 20 octobre 2012 à Auderghem sur le thème : « La Surpopulation Carcérale - La détention préventive - Les longues peines » et a été très dense. Elle s'est déroulée dans une atmosphère conviviale et studieuse.

La collaboration et le partage de quelque 35 personnes ont été très enrichissants, notamment pour les 31 visiteurs de prisons de Bruxelles, Arlon, Tournai, Verviers, Liège, Ittre, Mons, Namur et Charleroi.

Les témoignages et les informations recueillis au sein de l'Association aussi bien que l'apport professionnel et juridique de Clothilde Hoffmann, avocate pénaliste, ont montré toute l'importance et l'urgence d'analyser en profondeur l'impact de la surpopulation sur le parcours et la vie du détenu et de sa famille.

Suite à un large débat, un groupe d'Actions AVFPB a vu le jour à l'issue de cette journée.

En Bref

La surpopulation rend la vie tout à fait impossible en prison, prison qui se déshumanise dramatiquement chaque jour un peu plus. Les détenus n'ont plus aucune raison ni de rester calme, ni de reprendre espoir dans une vie digne, sans perspective de reconstruction, sans travail ni formation suffisante. Tout cela est devenu impossible à organiser. La vie est devenue également infernale pour les agents pénitentiaires qui vivent au même rythme et doivent cependant faire face. Leur objectif prioritaire devient alors la seule sécurité. Certains désireraient faire un travail plus humain mais le temps leur manque.

Espérons que le programme d'initiation, que l'on donne aux nouveaux agents, leur permette une approche plus sensible à ces aspects de la vie carcérale. Beaucoup d'entre eux choisissent ce travail parce qu'ils désirent vraiment répondre aux besoins d'humanité des détenus dont ils ont la charge. Nous demandons aux responsables du monde politique et de la magistrature de prendre régulièrement connaissance de ce qui se vit réellement en prison, en les visitant jusque dans leur profondeur. Puissent-ils prendre ensuite les décisions qui s'imposeront à eux afin d'apporter une solution rapide et décente. Les citoyens ont également un rôle à jouer en n'exigeant pas de leurs représentants des solutions sécuritaires inhumaines.

La détention préventive, particulièrement pour une courte période, pose question. Ces détenus « encombrant » les prisons et, trop souvent, leur temps de détention est mis à profit pour passer de délinquant à bandit. De plus, certains ont été façonnés par les mauvaises habitudes carcérales : drogue, promiscuité, armes, violence... et le mélange des petits délinquants et des grands bandits est souvent désastreux. Quelques jours ont suffi à d'autres personnes, toujours présumées innocentes, pour être à jamais marquées. L'humiliation, la perte de confiance en soi avec l'angoisse de ces heures d'incertitude, de désœuvrement ou de sentiment d'abandon, de rejet, d'exclusion les ont rendues malades. Tout a été durablement brisé, l'entourage ébranlé, la formation et le travail compromis.

Le pourcentage de détenus en détention préventive devrait être revu à la baisse particulièrement pour les petits délinquants primo-arrivants qui pourraient être pris en charge plus efficacement à l'extérieur qu'en prison. Ce choix désemplirait significativement nos prisons surpeuplées.

La libération conditionnelle est une modalité d'application de la peine, assortie d'une mesure d'encadrement, qu'il faudrait fortement encourager et qui mérite des moyens bien plus considérables pour permettre une réinsertion convenable dans la société. Il faudrait aussi pouvoir négocier des libérations conditionnelles plus rapidement avec un investissement financier et humain renforcés, afin d'offrir une aide et un accompagnement dignes de ce nom au sortant.

Il convient de tout faire pour éviter que les détenus désabusés ne préfèrent vivre leur peine jusqu'à son terme en prison et en sortir sans moyen et appui pour reprendre leur place dignement dans la société.

Notre société devrait prendre conscience que l'insécurité vient d'abord du manque de perspectives d'avenir pour une trop large frange de notre population.

Nous, les visiteurs de prison, très modestement, nous faisons un travail d'écoute dans la confidentialité, l'humilité, la patience, l'ouverture et toujours sans juger.

Loin de nous l'idée que notre rôle peut tout arranger mais combien de fois ne nous posons-nous pas la question de savoir comment aider, consoler (face à tant de murs et d'interdictions). Le rôle du visiteur apaise et encourage, détourne par une conversation une crise d'agressivité ou de rage contre direction ou agents. Nous pouvons apporter au détenu la couleur de la vie qui, un temps, éclairera son décor gris et lugubre.

Toujours en considérant la faute commise, nous nous voulons en face d'un être humain en détresse. Il comprendra qu'il compte encore pour quelqu'un et nous voulons lui parler d'une autre vie qu'il est tout à fait capable de commencer.

4. Quels Liens avec les Organismes et Associations ?

Belgique

A. Contacts de l'AVFPB avec la CAAP

- Le 15 juin 2012 notre association est devenue membre de la « Coordination des associations actives en prison » (CAAP). C'est mandatées par le Conseil d'Administration de l'AVFPB que Geneviève Watelet, vice-présidente, et Solange Pourveur, secrétaire, ont présenté notre ASBL qui a été admise avec le score de 23 oui, 8 non et 2 abstentions. C'est donc une large majorité. La difficulté vient du fait que les statuts requièrent les 2/3 des participants. Les abstentions valent donc une opposition.

Lors de la présentation l'AVFPB, il fut reconnu que celle-ci s'inscrit dans la dynamique de la CAAP et plus particulièrement dans le cadre de la réinsertion des détenus, de l'échange entre associations, de la sensibilisation de la société comme des autorités publiques aux problématiques de la réalité carcérale.

- **Fiche du promoteur : AVFPB Information pour la CAAP**

Nom	AVFPB
Description	L'AVFPB est l'Association de Visiteurs Francophones de Prison de Belgique

Missions	<p>* <u>Spécifiques</u> :</p> <p>-Ecouter et accompagner les détenus pendant leur détention.</p> <p>* <u>Générales de l'association envers ses membres et la société</u>:</p> <p>- Aider ses membres à progresser en tant que visiteurs dans l'écoute et l'accompagnement des détenus ;</p> <p>-partager l'expérience d'aide sociale et psychologique apportée aux détenus et à leur proche ;</p> <p>-faciliter la démarche citoyenne et volontaire en vue de faire connaître la réalité de la vie carcérale à la population ;</p> <p>-établir des liens avec les autres associations belges et européennes de visiteurs de prison</p> <p>-favoriser la collaboration avec les autres intervenants en prison</p>
Date de création	2010
Président	Claire Capron
Numéro d'entreprise	0826.259.757
Pouvoir(s) subsidiant(s)	/

Contacts

Adresse	Avenue Olieslagers, 7 bte 6
Code postal	1150
Localité	Bruxelles
Numéro de téléphone	087/22.02.25
Numéro de fax	087/22.02.25
Adresse email	avfpb@hotmail.com

- **Le point sur les avancées du Comité de pilotage permanent de la CAAP** a été effectué le vendredi 16 novembre 2012 à Namur, à la demande de Madame Magali Plovie du Cabinet de la Ministre E. Huytebroeck et de

Monsieur Régis Dohogne, expert au Cabinet du Ministre R. Demotte. Etaient présentes pour représenter l'AVFPB Claire Capron et Solange Pourveur

B. Contacts avec le Centre de Formation-Insertion le Grain (Cefig asbl)

Le CEFIG est un organisme d'insertion socioprofessionnelle qui donne des formations reconnues par Bruxelles- Formation.

La responsable pour cette année 2013 : Madame Fusun Okten.

Participation à une séance de préformation de Claire Capron par son expérience de visiteuse de prison le 12 avril 2013

C. Au Service public fédéral de Justice

Rencontre le 12 septembre 2012 entre Claire Capron et Monsieur Laurent Sempot, Attaché de Communication Direction Générale des Etablissements pénitentiaires, et ce, juste avant la journée d'étude d'octobre afin de recueillir des renseignements statistiques plus précis sur la détention préventive. Ce fut l'occasion de l'informer sur l'activité de l'AVFPB au travers des objectifs de formation des visiteurs, comme de la force de leurs témoignages sur la dure réalité carcérale auprès de la société. La complexité de gestion des prisons fut aussi mise en avant. Les exemples donnés sur ces thématiques furent nombreux.

Monsieur Sempot s'est dit très préoccupé, comme les visiteurs, à propos des internés dans les annexes psychiatriques.

Il reconnaît toute l'importance du travail bénévole qui existe depuis la nuit des temps. Les solutions apportées actuellement sont, explique-t-il, les moins mauvaises possibles. Il en ressort que les deux pôles de décisions restants sont les magistrats et les politiques.

Notre travail d'humanité en prison est vivement encouragé et doit s'inscrire dans l'actualité. Le contact établi, l'information sur les actions menées par l'AVFPB va se poursuivre régulièrement auprès de Monsieur Sempot.

D. Le point de nos contacts avec les politiques et notre souci d'équilibre :

- L'AVFPB a tenu sa journée de partage à Auderghem dans la commune du Bourgmestre D. Gosuin, FDF, et elle tiendra son Assemblée Générale à Woluwé-Saint-Pierre dans la commune du Bourgmestre Benoit Cerexhe, CDH.
- Une lettre ouverte a été adressée à Monsieur Di Rupo, Premier Ministre et à Madame Turtelboom, Ministre de la Justice, le 17 septembre 2012 lançant

un cri d'alarme à propos du durcissement des conditions de libération et des 17 000 personnes détenues qui sortent de prison chaque année, dans des états de désespérance sans avoir pu bénéficier d'un travail de réinsertion pendant leur détention.

- **Les contacts avec des personnalités et des responsables politiques des quatre partis politiques déjà entrepris l'an dernier ont été poursuivis avec . :**

Madame V. Déom députée fédérale PS, Madame Marghem, députée fédérale MR, Monsieur

Ch. Brotcorne, député fédéral CDH, et Monsieur Eric Jadot, député fédéral ECOLO, et ce, au

nom de l'Association de Visiteurs Francophones de Prison de Belgique.

Constatation très décourageante : très peu de réactions à nos appels répétés dont le dernier

après la remise du trait d'union « Surpopulation carcérale » en format papier en plus de la version mail, à ces quatre parlementaires.

Peu de réactions également des différents présidents de partis francophones. Y ont répondu à ce jour par mail Ecolo et MR.

D'autres réactions de : M. Wathelet (secrétaire fédéral, CDH), une du bourgmestre Gosuin (FDF) et proposition de rencontre avec la Commission justice. Encouragements de Françoise Tulkens, Juge à la Cour Européenne des Droits de l'Homme, et Damien Vandermeersch, Avocat général près la Cour de Cassation.

Environ 35 demandes d'envoi du Trait d'Union sont parvenues à l'association suite aux articles de « La Libre » et du « Soir ».

E. Le dossier de candidature de l'Association de Visiteurs Francophones de Prison de Belgique ASBL au Prix Orfinger-Karlin a été déposé à la Ligue des droits de l'homme pour l'année 2012.

Il n'a pas été retenu.

F. Colloque sur « La surpopulation carcérale : quelles solutions ? »

Tenu le 18 janvier 2013 au palais de Justice de Bruxelles, il était organisé par l'*Institut des droits de l'homme du barreau de Bruxelles en collaboration avec l'Institut des droits de l'homme du barreau de Paris*, à l'occasion de la séance

solennelle de la rentrée du jeune barreau de Bruxelles. Le Président du colloque était le bâtonnier Yves OSCHINSKY. Directeur scientifique et modérateur : Me Réginald de BECO.

Ce colloque a connu un grand intérêt de la part de plusieurs membres de l'AVFPB et particulièrement des membres du C.A. : Solange Pourveur, Paul Van Bossche, Hubert d'Ansembourg, Hervé Lottin et Claire Capron.

En Europe

A. Un colloque européen à Luxembourg sur la place de la victime

« A-t-on la victime en vue ? La place de la victime dans la politique criminelle européenne. »

à Luxembourg du 28 juin au 1er juillet 2012, organisé par le Forum de politique criminelle appliquée.

Trois membres de l'AVFPB ont assisté à ce colloque : Hervé Lottin, Solange Pourveur et Claire Capron.

Le rôle de la victime dans la procédure pénale a évolué ces dernières années.

- Une décision cadre de l'Union Européenne de 2001 et relative au statut des victimes dans la procédure pénale, qui prévoit des droits minima pour les victimes, a contribué à ce développement.
- Une présentation de l'aide aux victimes avec la collaboration de représentants de France, Allemagne, République tchèque, Suisse, Belgique, et du Grand Duché de Luxembourg
- Visite de l'établissement semi-ouvert de Givenich.

B. « La resocialisation des personnes détenues, objectif partagé entre professionnels et bénévoles - se connaître davantage, mieux se comprendre dans l'approche des personnes détenues ».

Responsable du projet : le Forum européen de politique criminelle appliquée.
Partenaires : ANVP France ; NAOPV Grande Bretagne ; AVFPB Belgique ; SASJ Verviers Belgique.

Personnes concernées : Des acteurs du milieu pénitentiaire de 8 pays.
Déroulement du 1.1.2013 au 31.05.2015.

En s'engageant dans ce projet, le Forum européen et ses partenaires se lancent un double défi : appeler les acteurs professionnels et bénévoles de la prison à échanger et à le faire dans un cadre européen. Les **échanges entre**

professionnels et bénévoles de la détention –devraient déboucher sur des recommandations européennes.

Le projet se déroulera en trois étapes :

- Des rencontres de proximité et transfrontalières
- Une rencontre de travail intermédiaire à Bruxelles
- Un colloque européen à Augsburg

C. Le Groupe européen

A la réunion de Paris le 4 janvier 2013 il fut décidé de retenir l'appellation « Groupe Européen » qui inclura, au fur et à mesure des contacts, de nouveaux membres, représentants de nouveaux pays du continent européen. Solange Pourveur et Claire Capron représentaient le Conseil d'Administration de l'AVFPB. Il fut question pour relancer nos projets européens, d'avancer vers 2014 avec deux objectifs :

- D'une part le congrès de l'ANVP à Angers sur le thème de la prison en Europe en présence de Jean-Yves Henry, chargé de l'organisation
- D'autre part la poursuite de nos rencontres transfrontalières sur le thème de la collaboration des bénévoles et des professionnels en vue de la resocialisation des personnes détenues

D. Rencontres transfrontalières

- Une première rencontre Belgique/ France a eu lieu à Mons le 15 février 2013, organisée par Hervé Lottin.

Une douzaine de personnes ont été reçues par le directeur de la prison de Mons, Monsieur Piers, des visiteurs belges, deux délégués syndicaux belges et six visiteurs français afin d'examiner ensemble la collaboration entre bénévoles et agents pénitentiaires.

Ce fut une rencontre très constructive avec un partage nourri. Un dialogue franc et constructif a pu être noué avec le directeur de l'établissement.

La visite de la prison en France a été reportée.

Une autre rencontre Belgique/ Allemagne devait avoir lieu à Lantin le 12 mars 2013, organisée par Solange Pourveur. Celle-ci a dû être postposée pour raison d'intempéries!

5. Deuxième « Trait d'Union entre les visiteurs et la Société »

Ce trait d'Union sur la surpopulation sorti en février 2013 a rencontré l'ambition d'être une liaison, un trait d'union entre les visiteurs, leurs amis et connaissances. Et plus encore se trouvant au centre de l'actualité il a été l'occasion de partager des expériences de cette réalité carcérale et également de la complexité de la gestion des prisons.

Sa diffusion a pu être nettement plus large que le N° précédent avec une belle diffusion papier. Le premier objectif fut d'informer les membres de l'AVFPB sur les actions de l'Association et de se faire l'écho de ce que vivent les détenus des maisons d'arrêt et des maisons de peine afin d'en informer la Société particulièrement en cette époque de surpopulation carcérale. Les premières réactions ont été aussi intéressantes qu'encourageantes. C'est un vrai travail d'équipe qui a été effectué, reflet d'une conscience commune du drame qui se joue actuellement derrière les barreaux. Ce travail en profondeur a trouvé plusieurs prolongements très positifs notamment dans la presse.

6. COMMUNICATION AVEC LA PRESSE

Presse écrite

- La Libre Belgique
 - « Les visiteurs exclus sont catastrophés » 25 juin 2012 par Annick Hovine
 - « Beaucoup plus dangereux à leur sortie de prison » 21 février 2013 par Annick Hovine
- Le Soir :
 - « Le cri d'alarme des visiteurs de prison » 8 mars 2013 par Hugues Dorzée
- Le journal Dimanche :
 - « Un petit bol d'Air » 2 décembre 2012 par Sylviane Bigaré
 - « Les Visiteurs de prison » Dimanche paroissial 10 mars 2013
- Le Journal des Enfants : une interview d' Eliane Henry de Frahan, qui explique l'actualité aux 9-13 ans. A paraître.
- Vers l'Avenir : Interview de Paul Van Bossche
« Visiteurs de prison : le cas de Verviers » et « L'AVFPB vient de publier son dernier bulletin »

11 avril 2013 par Stéphanie Cintori

- Geneviève Watelet a eu une interview avec un journaliste de "Moustique" on ne peut plus agréable, simple et détendu. A paraître.

7. Sensibilisation auprès des jeunes

Rencontre de jeunes à l'Institut de la Providence à Wavre, le 29 mars 2013 : compte-rendu par Hervé Lottin et Jean-Pierre Vanden Bossche.

Dans le cadre de la Semaine Sainte, l'Institut de la Providence organise une « journée pascale » au cours de laquelle les élèves sont invités à découvrir des horizons qui leur sont inhabituels en se déplaçant d'heure en heure vers des ateliers différents : activités de la Croix-Rouge, premiers soins et prévention avec les pompiers de Wavre, le monde du handicap, Entraide et Fraternité, la vie sans voiture ni télévision et le retour vers la nature, Oxfam, SOS Villages d'Enfants, CNCD, etc. L'AVFPB avait été sollicitée pour y apporter un témoignage sur l'univers carcéral via l'expérience de visiteurs de prison.

Nous avons répondu à cet appel, dans deux ateliers différents accueillant chacun 5 groupes d'une moyenne de 15 jeunes sur les deux demi-journées. Un troisième visiteur, inconnu de notre association, était également présent le matin seulement. Au total, c'est près de 200 jeunes qui auront transité par un atelier « visiteurs de prison »

Nous n'avons pas d'instruction précise sauf un impératif horaire ; chaque visiteur donnait donc son témoignage en fonction de son vécu personnel et en fonction du groupe qu'il avait en face de lui.

Le matin, les jeunes allaient d'un groupe à l'autre sans interruption autre que le changement de local, sans récréation, ce qui pouvait parfois être plus difficile pour l'attention au cours du troisième atelier. L'après-midi, c'est la digestion qui aurait pu être cause d'un moindre intérêt apparent.

Néanmoins, l'intérêt des jeunes était grand et leurs questions pertinentes, leurs réflexions souvent profondes et témoignant parfois d'une connaissance du sujet qui pouvait nous étonner pour des jeunes d'un milieu plutôt favorisé, voire protégé. Peut-être ceux-ci se sentaient-ils concernés par l'expérience d'une personne proche ayant eu des démêlés avec la Justice... Nous n'avons pas posé de questions indiscrètes mais plutôt tenté d'apporter des éléments de réponse susceptibles de les aider à mieux s'y retrouver.

Plusieurs expériences de témoignages auprès de jeunes m'ont convaincu du grand intérêt qu'ils ont pour la problématique carcérale et de leur ouverture d'esprit. Parfois, bien sûr, ils ont des schémas de pensées marqués par les lieux communs colportés par une certaine « presse à sensation » plus soucieuse de son chiffre d'affaire que de vérité, mais toujours, ils sont en recherche d'information qui leur permettra soit de consolider leur opinion, soit de la remettre complètement en

question. Ils font souvent preuve d'une plus grande honnêteté intellectuelle et même d'une plus grande maturité que leurs aînés.

Cela nous a confortés dans l'opinion qui était déjà nôtre de l'importance que notre témoignage peut avoir auprès des jeunes à une époque où leurs points de repères disparaissent, largement noyés dans une foule de sollicitations de la société de consommation. Au départ de témoignages tirés de notre expérience avec des détenus, de la compréhension que nous pouvons avoir de leur cheminement chaotique, peut-être avons-nous eu la chance d'éviter à l'un ou l'autre de se fourvoyer aussi dans des voies sans autre issue que la porte d'une prison. Peut-être aussi leur avons-nous ouvert les yeux sur une réalité carcérale très différente des hôtels étoilés que leur montrent certains médias sans scrupules.

Notre dossier sur la surpopulation carcérale (Traits d'Union n°2, janvier 2013) a été bien reçu : une vingtaine d'exemplaires ont été demandés par des jeunes (et aussi des enseignants) qui disaient avoir envie d'approfondir ce sujet sensible.

Hervé

A l'initiative de la professeur de religion de l'Institut de la Providence à Wavre, j'ai participé, en compagnie d'Hervé Lottin, à la journée de témoignages apportés par des bénévoles de différents secteurs associatifs face à des classes de 3^e et 4^e années de l'enseignement secondaire.

Les 5 groupes auxquels j'ai eu à faire face - 3 le matin, 2 l'après-midi - me sont apparus comme particulièrement attentifs et intéressés devant la problématique du monde carcéral telle que j'ai essayé de l'expliquer. Les questions m'ont paru pertinentes et j'espère avoir pu y répondre de la manière la plus appropriée possible. Pour les élèves et leurs professeurs, cette journée du vendredi 29 mars 2013 fut assurément un moment intense, confrontés qu'ils furent, grâce à tous les intervenants, à la vie quotidienne telle qu'elle déroule hors du champ strictement scolaire. Pour ma part, j'espère vivement qu'à la rentrée du 14 avril, le point sera fait par l'ensemble du corps professoral, de manière à ce que les élèves fassent le tri dans les informations diverses qu'ils auront reçues, et qu'ils en retirent l'essentiel. Si un tel événement devait se reproduire, il est évident que je n'hésiterais pas à y participer, prouvant ainsi l'intérêt qui est le mien face à ce genre d'heureuse initiative.

Jean-Pierre

Une rencontre avec un petit groupe de jeunes « post Confirmation » par Geneviève Watelet.

On me demande de venir parler de notre rôle de « Visiteur » de Prison lors d'une des rencontres de ces jeunes. Ce sont eux-mêmes qui ont demandé ce sujet dont ils avaient beaucoup entendu parler, comme tout un chacun. Après un petit rappel très

succinct des appellations comme : maison d'arrêt, maison de peines, peines compressives, libération conditionnelle, peines alternatives... je leur raconte quelques anecdotes et situations rencontrées lors de nos « visites ». Très vite le dialogue s'engage et les questions fusent marquant tout l'intérêt pour ce gros problème d'incarcération. La soirée se termine tard, avec des tas de messages à transmettre à « mes amis ». « Allez-vous leur dire que vous êtes venue nous parler d'eux ? » Mais bien sûr, ce sera pour chacun d'eux une petite lumière qui éclairera leur écran noir. Plusieurs parents rencontrés les jours suivants m'ont dit avoir continué, tard dans la nuit, la réflexion. Personnellement je suis certaine que ces jeunes, qui ne demandent qu'à « savoir », seront demain des adultes responsables face à ces problèmes qu'on ne demande qu'à étouffer (au sens propre et figuré). Merci à eux tous.

Geneviève

8. QUELQUES PRISES DE PAROLES.

Témoignage de Claire Capron à l'école intégrée de jeunes malentendants, le 23 octobre 2012. Une matinée passionnante, très bien préparée par la professeur Pascaline Dandois.

Ce fut un nouveau dynamisme créé avec des jeunes qui ont connu les difficultés de leur handicap et qui vivent aussi une exclusion. Ils se sont montrés particulièrement sensibles aux difficultés d'autres. Tous les préjugés qu'ils avaient sur la prison sont remis en cause.

Conférence le 5 décembre 2012 aux membres du Probus Club Chant d'Oiseau devant une quarantaine de personnes.

La conférence est filmée et enregistrée par Jean-Pierre Kaisin qui en a fait un DVD.

Claire Capron regrette que la politique carcérale soit guidée plus par le souci de sécurité que par celui de la réinsertion des prisonniers. Exposé sur l'actualité de la Surpopulation – Détention Préventive et Longues peines. Il est demandé à ces participants d'être eux aussi des relais de cette dure réalité carcérale et de la complexité de gestion des prisons afin de tous interpeller les politiques dans ce sens.

Une soirée débat à Notre Dame de Stockel le 21 février 2013 animée par Claire Capron avec la collaboration de Luc Pêtre, ancien visiteur : « La prison c'est dur en sortir c'est sûr ! » devant près de 30 personnes avec plusieurs questions et questionnement profond.

Témoignage à Ave-et-Auffe le 16 mars 2013 auprès d'une vingtaine de personnes en réflexion. La prison, ses conditions, l'actualité, la dignité des détenus : prise de parole de Claire Capron

Et des demandes d'informations multiples

Notamment :

- **Rencontre avec Anaële Hermans**, sociologue, le 27 juillet 2012, qui aimerait faire un reportage sur les prisons, et plus particulièrement sur le thème de la justice restauratrice et les possibilités de réinsertion.
Réflexions passionnantes et partagées avec Claire Capron.
- **Maxime Binet et Funi le 11 mars 2013**, étudiants en dernière année de journalisme pour un reportage radio et visuel comme mémoire axé sur la Réinsertion.
- **Rencontre avec Anaïs Defays**, étudiante en droit UCL, le 8 février 2013 à propos de son mémoire sur la Santé en prison. **Rencontre avec Chantal Declerck**, Coordinatrice UDA Université des Aînés, le 25 janvier 2013 : Information générale sur les prisons.
- **Plusieurs demandes d'informations de candidats visiteurs** ou suite à des recherches d'information afin d'effectuer des travaux sur le sujet des prisons.

9. PAROLES DE VISITEURS

Le drame !

« Je vis personnellement un cas dramatique avec le détenu que je visite depuis 15 ans, condamné à perpétuité, il est terré dans sa cellule depuis 19 ans.... n'en sort pratiquement pas, ne se présente même plus au TAP et ne veut plus me voir !!! Son avocat ne sait plus quoi penser ! »

Dominique

Dix ans de visites de détenus en prison à Bruxelles

« Visiteur bénévole depuis novembre 2002, soit plus de 10 ans, je constate une lente dégradation du système carcéral dans son ensemble. Les multiples petits tracas que nous rencontrons dans l'exercice de notre modeste activité ne font que croître et embellir.

Pour autant qu'il m'en souviennne, entrer à Saint-Gilles ne posait pas de difficultés particulières, et les visites que je souhaitais effectuer l'étaient assurément. Depuis quelques mois, des grains de sable viennent gripper le bon fonctionnement d'une activité qui a pour but de montrer au détenu que quelqu'un de l'extérieur pense à lui, l'encourage à supporter sa peine avec abnégation de façon à sortir, le jour venu, la tête haute. Les meilleures intentions du monde se heurtent au bon vouloir, à l'arbitraire du fonctionnement interne ; tel jour, il y a une grève surprise, tel autre, il n'y a plus de place disponible ; une autre fois, le détenu "refuse", argument-massue vis-à-vis duquel le visiteur n'a évidemment aucun contrôle.

En résumé, mon constat est le suivant : je persiste à dire que 10 ans après le début de mon bénévolat, la situation du système s'est dégradée, et que la lourdeur de l'Administration pénitentiaire - avec un grand A - ne fait encore qu'ajouter aux difficultés que l'ensemble des professionnels extérieurs et des bénévoles rencontrent chaque jour.

Je ne suis pas porté à un grand optimisme - contrairement à certains que j'admire - et un jour viendra où il faudra bien que je tire certaine(s) conclusion(s) face à un mur d'incompréhension devant lequel je ne me sens pas de taille à combattre. La prison n'est peut-être pas la réponse idéale à la délinquance, mais si la société ne peut la remplacer par autre chose, encore faudrait-il qu'elle se contente de sanctionner, sans ajouter d'autres peines collatérales à la peine principale qui est la privation de liberté. »

Jean-Pierre

Une visite instructive

Je vais de temps en temps chez une de mes filles qui habite en Angleterre, dans le Kent. L'an dernier elle me réservait une surprise : nous avons déjeuné dans une prison du comté voisin, le Surrey. On peut lire sur internet : « Bienvenue au CLINK, le premier restaurant commercial à s'installer à l'intérieur d'une prison britannique ».

De quoi s'agit-il ?

Explication historique Du 12 siècle jusqu'en 1780 The CLINK (cliquetis... les clefs bien connues) était la prison britannique la plus notoire quant à la condamnation des hérétiques, prêtres et fabuleux criminels qui étaient condamnés au régime « pain et eau » au mieux. Les choses ont changé... en mai 2009 cette prison a été ré-ouverte sous le nom de prison HIGH DOWN de Sa Majesté. C'est là que, entre autres, on y sert des repas de qualité pour le personnel, les visiteurs et le public dans le cadre d'une innovation dans les programmes de réinsertion.

C'était l'idée d'un grand londonien du Trust des Serveurs en association avec la BBC : le restaurant « The Clink » dirigé par une Association de Charité offre aux détenus à l'intérieur ou au dehors de la prison l'opportunité d'atteindre les

qualifications voulues au niveau national et l'expérience voulue pour accéder à un métier, une vie décente et le respect de soi-même. L'expérience est remarquable. Suivez-la.

Les clients pénètrent dans le restaurant via les grilles de la prison, subissent le contrôle de Sécurité, traversent une cour où il leur arrive de rencontrer des détenus, passent une nouvelle grille et sont guidés vers une grande salle à manger, éclairée et contrôlée par ordinateurs. Le maître d'hôtel (un ancien détenu, qualifié et engagé par la prison) leur désigne le garçon qui les conduira à leur table (réservée). La table et les sièges, créés par le personnel de la prison, sont de qualité et signés par celui qui y a travaillé. Le restaurant peut servir 80 clients répartis en 8 tables, sous la conduite du Chef Aberto Criseiri et deux ex-détenus. Il y a deux services de petit déjeuner à 6h30 et 9h30, deux lunches de 12h00 et 14h00. D'après les saisons certains produits utilisés proviennent du potager de la prison. J'avais choisi comme dessert un « Sorbet maison » d'une qualité remarquable...

J'espère que je vous ai fait rêver...

Denise.

10. ECHOS

A NAMUR

Les Ateliers créatifs en prison de l' A.S.J. de Namur

Et pourquoi pas ? Donner l'occasion au détenu qui est sans travail ni formation de découvrir ou faire grandir ses talents est bien l'objectif de l' A.S.J. de Namur.

Une dizaine de visiteurs et d'autres bénévoles ont animé à la prison d'Andenne et animent à celle de Namur divers ateliers : dessin, peinture, musique, écriture, travail de la terre.

Si le nombre des participants qui est de l'ordre de 10% de la population carcérale change peu, le nombre de présences aux ateliers varie, hélas, de plus en plus.

Autre constat : Depuis la violente émeute fin 2011 à la prison d'Andenne, dont beaucoup de locaux ont été endommagés, le lieu où se faisaient les ateliers n'est toujours pas réparé et les activités y sont supprimées,

A la Maison de la Culture de Namur, chaque année sont exposées les œuvres picturales et céramiques réalisées par les détenus.

Dans des lieux publics ont été lus par 2 comédiens des textes et poèmes, fruits de l'Atelier d'écriture, entrecoupés de paroles de victimes.

Etonnements, admiration et émotions du public. Fierté des auteurs qui malgré leur incarcération, grandissent.

Pour confirmer ces lignes, je donne la parole aux détenus.

"Si, quand je rentre de mon travail, que je me trouve seul dans mon appartement, ne m'attendait pas ma guitare qui, en prison, m'a fait découvrir mes talents, il y a longtemps que je serais de nouveau en prison. "Travailler la terre avec fermeté et ensuite avec douceur et pouvoir offrir le beau que mes mains ont fait, quel bonheur."

"Je ne vous ai jamais dit que mes parents sont sourds et muets. Moi-même, je n'ai su parler qu'à 7 ans et lire et écrire qu'à 10 ans. Et aujourd'hui, à l'occasion de la remise des diplômes aux détenus qui ont suivis une formation, j'ai lu le petit poème que j'ai écrit à votre atelier. Toute la salle a applaudi ! Si ce n'était pas en prison, ce serait le plus beau jour de ma vie."

Une conférence de Ch. Panier au groupe de Namur, le 13/11/2012.

Il nous a dit toute la nocivité d'une incarcération trop longue et surtout d'une vie passive et sans intérêt.

Manque d'activités qui permettraient des rencontres régulières entre détenus et ainsi de briser la monotonie d'une vie déjà artificielle de par le fait qu'elle se passe en dehors du " monde normal ".

Absence de travail stimulant qui permettrait de se restructurer, de lever matinal à heure fixe, d'horaire régulier à observer sans faiblir... tâches à accomplir avec courage malgré toutes les tentations inhérentes à une vie où tout appelle à " craquer ". Très grandes difficultés de gagner un peu d'argent, qui souvent pourrait améliorer " l'ordinaire ", qui, sans cela, frise la portion congrue presque impossible à supporter.

Promiscuité inévitable, vu la surpopulation; mauvaise compagnie où les pires " bons coups " se racontent et s'apprennent, c'est la pire des écoles !!

Sans parler de la drogue omniprésente, elle se découvre pour un petit nombre... ou s'érige souvent en commerce florissant pour les " plus forts " et anéantissent en rendant dépendant les autres.

Peu de perspective et de préparation à la vie " après ", deux mondes complètement séparés qui ne communiquent pas.

Une grande réflexion en profondeur attend des courageux et des audacieux... à venir !!!

A VERVIERS

A Verviers, les Visiteurs vivent des temps difficiles. Depuis des mois, on parle régulièrement de fermer la prison sans préciser de date ; il semble que la fermeture sera effective à la fin de 2013.

L'aile subsistante de la prison fonctionne comme maison d'arrêt ; à côté des prévenus (plus ou moins une quarantaine), seuls huit condamnés sont restés pour

assurer les services. Le temps relativement court de séjour à Verviers avant le transfert dans une maison de peine ne permet pas d'assurer une écoute approfondie des détenus, les rencontres étant limitées dans le temps. Un bon nombre de personnes incarcérées manifeste une envie de visite, mais ne s'y engage pas vu la précarité de leur séjour à Verviers.

Les visiteurs se réunissent toujours mensuellement pour échanger, entre autres, sur les difficultés générées par la situation.

En parallèle, depuis septembre 2012, une psychologue du SAD et le référent des visiteurs rencontrent, chaque semaine, les entrants à la prison. Ils présentent le SAD et les visiteurs, documents à l'appui. Que peut-on attendre de nos services tenus au secret professionnel, indépendants de la Justice et en quoi se distinguent-ils des autres services de la prison ?

Les détenus sont réconfortés de savoir que des personnes sont disponibles pour les aider dans ce temps particulièrement difficile du début d'incarcération. Beaucoup d'émotion dans leur chef. Des confidences non sollicitées affluent rapidement concernant les divers soucis à la prison et au dehors pour les familles.

Si le temps relativement court de passage à Verviers ne permet pas d'établir des liens durables, l'entretien est utile pour la suite de la condamnation car il est expliqué que les mêmes services fonctionnent dans toutes les prisons de la Communauté Française.

La psychologue et le référent restent persuadés de l'utilité d'un tel accueil qui est possible avec un mouvement de cinquante personnes incarcérées.

Paul

La libération conditionnelle suite à la sortie de prison de Michèle Martin. Conférence à Verviers, à la maison de la Laïcité

Les invités étaient :

Maître Marc Nève, membre de l'OIP,

Monsieur Pierre Pâque, Substitut du Procureur du Roi, près du tribunal de 1^{ère} instance de Liège ;

Maître Alexis Deswaef, Président de La Ligue des Droits de l'Homme

Maître Yves Wynants, avocat de la région de Spa.

En conséquence à la sortie de prison de Michèle Martin et des remous que cela suscite dans la population, les orateurs constatent que « le Politique » réagit en fonction de l'émotion et soumet souvent des projets en urgence. Dans le projet proposé par le gouvernement on risque de supprimer l'automatisme des dossiers, l'attention à la surpopulation carcérale et aux récidives. Cela ne risque-t-il pas d'être un projet contre-productif ? Il faut faire attention de ne pas rogner sur la compétence du pouvoir Judiciaire et de ne pas réformer un système plutôt que le déjouer. Le TAP nous est bien et clairement expliqué, ses compétences et ses applications, ses membres... L'état pitoyable de nos prisons est expliqué aussi. Il

est très souvent comparable aux prisons des 47 pays dont nous parle Maître Nève. Il nous parle de la réinsertion si difficile après de longs séjours en Prisons.

Conclusions : Quelles seraient les alternatives à la prison ?

Les peines de travail seraient-elles les peines d'avenir ?

Geneviève

A MONS

Situation à la prison de Mons en 2012

Datant de 1867, il s'agit d'une prison du modèle Ducpétiaux à multiples facettes : un quartier hommes et un quartier femmes, maison d'arrêt et maison de peine, détenus de droit commun et internés de l'annexe psychiatrique. Elle est donc complexe à gérer et à vivre.

Des travaux ont été entrepris pour la moderniser à différents points de vue mais ils avancent très lentement. Notamment la nouvelle salle de visite pour les familles, à l'étage. Les douches, trop peu nombreuses pour la population, sont dans un état plus que lamentable. Les possibilités de travail pour les détenus sont insuffisantes : environ 25 % des détenus ont un travail et les listes d'attente s'allongent sans cesse.

Conçue pour quelque 300 personnes, elle en abrite presque en permanence environ 440, avec une surpopulation de l'ordre de 46 %.

Les internés, plus nombreux que ne le permet la capacité de l'Annexe, sont en partie logés dans des cellules du carcéral.

Les détenus en préventive côtoient les condamnés. Le personnel est ainsi soumis à de fortes pressions, souvent insupportables. Les congés de maladie se multiplient et le nombre d'agents présents est presque constamment insuffisant. Entendu un jour au cours d'une discussion entre agents : « avec ceux qui sont en congé, ceux qui sont malades et ceux qui ne viennent pas travailler, moi aussi j'en ai marre de travailler pour les autres ! Je ne sais pas si je serai là demain... »

Les travailleurs psychosociaux sont insuffisants et donc débordés. Pendant un long temps, ils ne disposaient plus d'un local pour y recevoir les détenus, gérer et stocker leurs dossiers ; il leur était impossible de travailler. La situation matérielle s'est améliorée mais leur nombre reste largement insuffisant.

Le manque récurrent d'agents pénitentiaires en service amène des situations explosives : des détenus restent parfois enfermés en cellule pendant 22 heures par jour ; les visiteurs bénévoles sont souvent empêchés de venir les rencontrer pendant plusieurs semaines (ce qui crée une frustration supplémentaire et augmente encore un peu plus la tension) ; parfois même, ce sont les familles qui ont été refoulées...

Dans le deuxième semestre de 2012, la situation du personnel semble s'être un peu améliorée, de nouveaux agents sont arrivés. Même si une petite amélioration s'est dessinée fin 2012 en ce qui concerne le personnel, le problème reste latent et crucial.

La bibliothèque, qui n'avait plus pu fonctionner depuis septembre 2010, a été déménagée sans ménagement et a enfin repris lentement ses activités vers fin 2012, avec un agent et l'un ou l'autre servant. Mais elle doit de nouveau être complètement réorganisée suivant des normes complètement différentes des codifications internationales.

La commission de surveillance, depuis 2008, était réduite à une seule personne : son président. La crise gouvernementale a bloqué l'agrément de nouveaux commissaires et, fin 2011, le président était en fin de mandat et ne pouvait plus se représenter. Depuis, il n'y a plus de commission de surveillance au grand dam des détenus et de la direction.

Les problèmes sont loin d'être résolus et la situation demeure explosive. Il est dans ces conditions impossible que la prison puisse espérer préparer un détenu à se réinsérer lors de sa libération.

Hervé

Parole de détenu

Je m'appelle X j'ai 48 ans et je suis détenu à Lantin depuis près de 3 ans. Ce mercredi, pris de violentes douleurs abdominales, je suis conduit aux urgences pour des examens.

Comme l'exige la procédure je suis menotté et accompagné par deux agents pénitentiaires. La matinée se passe bien et cette sensation d'être traité comme tout le monde par le personnel soignant me touche particulièrement. Arrive le moment où le médecin me dit que je peux rentrer chez moi. Comme le veut la procédure les agents préviennent la prison de Lantin qui se charge d'envoyer un taxi et une escorte policière.

Comme toujours dans l'administration, le temps entre la demande et l'exécution de celle-ci varie en fonction des disponibilités. Nous nous retrouvons donc tous les 3 dans la salle d'attente des urgences.

Moi menotté et assis parmi d'autres personnes, un des agents près de l'entrée à scruter l'arrivée du taxi et l'autre faisant les cent pas devant les guichets d'admission.

Je me souviens très bien de ces gens qui, le regard à la fois gêné et interrogatif, étaient assis à côté de moi. Deux personnes âgées, une dame et deux adolescents, une autre dame et sa petite fille ainsi qu'une autre dame seule ont l'air vraiment ennuyés par ma présence.

Je me mets alors à plaisanter avec le surveillant sur le retard du taxi en lui disant : que si cela continue j'irais prendre le bus pour rentrer à Lantin car aujourd'hui il y a des frites au menu. Cela déclenche quelques sourires et c'est alors que la petite fille qui doit avoir 5 ou 6 ans me demande avec un grand sourire si j'ai tué quelqu'un.

Cela me fait rire je lui réponds « non, mais que j'ai fait quand même une grosse bêtise », et elle me dit « Oh ! Alors ce n'est pas grave ! »

Je sens alors que cette petite réflexion donne envie aux autres de dialoguer. Le monsieur plus âgé me demande ce qu'il en est de la vie carcérale, un des adolescents me demande comment tout bascule et en combien de temps ? (allusion aux films « Prison Break » sans doute). Et la maman de la petite fille est très intéressée par les réactions de ma famille et de mes ami(e)s.

Je sens bien que ces gens auxquels viennent s'en ajouter d'autres qui ne me voient plus comme quelqu'un de dangereux à qui il ne faut pas prêter la moindre attention, mais bien comme un être humain vivant une situation méritée, mais aussi difficile.

Toujours pour détendre l'atmosphère, l'agent me demande si je me suis fait de nouveaux amis. Je lui réponds que oui, qu'ils vont m'aider à m'évader et qu'ils me cacheront très loin d'ici le temps qu'il faudra. Fou rire général. ! Le couple de personnes âgées semble particulièrement ému de ma situation, m'expliquant que c'est la première fois qu'ils rencontrent et parlent avec un détenu en activité.

Arrive enfin le moment où mon taxi arrive. Je me lève et salue tout le monde, un des adolescents me demande mon nom pour m'écrire plus tard ! En quittant la salle d'attente, je repars avec des 'bonne chance', des 'bon courage' et des 'à un de ces jours peut-être'.

Dans le taxi, je suis heureux d'avoir pendant cette demi-heure, pu montrer que tous les détenus ne sont pas des monstres assoiffés de violence mais bien des êtres humains capables d'avoir une discussion normale avec des gens normaux dans une situation normale.

Car être enfermé 23h sur 24 dans 10m² avec des gens que l'on ne connaît pas, de la nourriture de faible qualité et avec l'obligation de devoir se justifier sur tout et n'importe quoi est tout sauf une situation normale.

11. EN CHANTIER

* **La détresse des familles à la porte de la prison de Saint-Gilles** a été prise « à bras le corps » par Marie-Hélène Rabier à l'issue du groupe Actions de l'AVFPB. Une synthèse des quelques heures passées par les visiteurs à l'écoute et l'accompagnement des familles qui grelottent debout et souvent des heures devant la porte de Saint-Gilles donnent des bases de sérieux et de profondeur permettant d'aller plus loin.

L'action est lancée et est en route pour être portée devant les autorités. Si rien ne bouge nous bougerons !

* **Une plus grande proximité est toujours souhaitée pour les problèmes rencontrés tous les jours par des visiteurs.** Merci de nous en faire part.

*** Rappel régulier de Règles générales de prudence :**

Un équilibre déontologique doit primer !

- Sur le respect de la personne
- Le secret professionnel avec beaucoup d'obligations
- Elaboration de conseils par rapport aux médias
- Elaboration de conseils par rapport aux écoles (élèves mineurs)
- D'autres réflexions sont en chantier

*** Comment impliquer d'avantage les visiteurs pour toucher les jeunes et parvenir à une meilleure Prévention à la prison ?** Beaucoup de très jeunes sont en prison. Les visiteurs constatent les dégâts que cela engendre pour chacun d'eux sur le plan personnel et pour leur avenir, mais aussi leur famille. L'expérience pour eux en ce domaine est destructrice, mais surtout ineffaçable.

Persuadés de la nécessité d'entreprendre une action d'information d'avertissement afin de prévenir la jeunesse des dangers et de la dure réalité de la vie en prison. Comment lancer une action de Prévention de Prison pour les jeunes.

***Les recueils de paroles de détenus et de visiteurs** appellent régulièrement de nouveaux témoignages, ce travail se poursuit régulièrement. Merci à tous ceux qui y ont collaboré et à ceux qui vont nous en envoyer prochainement.

*** Préparation de la journée de partage du samedi 19 octobre 2013** à Bruxelles (Auderghem).

L'ébauche d'un plan de travail est lancée. Deux psychologues ont été contactés et des documents rassemblés pour une bonne préparation.

Table des matières :

Introduction	page 1
Conseil d'administration	page 2
Objet de l'association	page 3
Journée de partage octobre 2012	page 3
Liens avec autres organismes et associations	page 5
Contacts avec les politiques	page 7
Participation à des colloques	page 8
Projet Europe – Groupe européen	page 9
Rencontres transfrontalières	page 10
Traits d'Union n° 2 (surpopulation carcérale)	page 11
Communication avec la presse	page 11
Sensibilisation des jeunes	pages 12 à 14
Prises de parole	page 14
Paroles de visiteurs	page 15
Echos	pages 17 à 22
Parole de détenu	page 21
En chantier	page 22

Association de Visiteurs Francophones de Prison de Belgique – ASBL

n° entreprise : 0826.259.757 Siège social : avenue Olieslagers, 7 bte 6 – 1150 Bruxelles -

Courriel : avfpb@hotmail.com

Compte bancaire: IBAN: BE85 3630 7395 9106 - BIC: BBRUBEBB